



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLATION DE BARBECUE**

Le soussigné NOM, Prénom.....

Raison sociale.....

Adresse complète.....

☎Type de commerce.....

Sollicite l'autorisation d'installer un barbecue,

à (adresse complète).....

.....

Fait à SALON-de-PROVENCE,
le.

Cachet et signature du requérant

- PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE**
- 1/ Le plan de situation avec indication précise de l'emplacement,
Quinze jours (15 jours) avant le début de l'activité;
 - 2/ Pour les bars:
 - copie de la déclaration aux services vétérinaires
 - un extrait du registre du commerce de moins de trois mois mentionnant l'activité "grillades".
 - 3/ Pour les restaurants:
 - copie de la déclaration aux services vétérinaires
 - un extrait du registre du commerce de moins de trois mois
 - 4/ Pour les établissements demandant une extension de terrasse pour l'installation du barbecue après 19H00, l'autorisation écrite des commerces voisins doit être jointe à la demande.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Règlement sanitaire départemental pris en application de l'arrêté préfectoral du 26 mars 1979 modifié par l'arrêté du 22 décembre 1986,

Arrêté ministériel du 09 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur,

Arrêté municipal n°000490/2004 du 29 juin 2004.

NB: En application de l'arrêté municipal, l'activité "grillades" est autorisée toute l'année pour les vendredis, samedis, dimanches, veilles de jours fériés ainsi que, de manière exceptionnelle, les jours de manifestations locales et nationales.